

Droit de l'Intelligence Artificielle et Administration publique

Artificial Inteligence Law and Public Administration

RARHOUI Kaoutar
Docteur en Droit Public
A l'Université Mohammed V de Rabat
rarhouium5@gmail.com

Date de soumission : 01/09/2023

Date d'acceptation : 27/11/2023

Pour citer cet article :

Rarhoui K. (2024) « Droit de l'Intelligence Artificielle et administration publique », Revue Internationale du chercheur «Volume 4: Numéro 4» pp :354 - 368

Résumé

L'évolution technologique rapide s'accompagne d'un décalage entre le progrès technologique et la régulation juridique. Dans le domaine de l'IA, cette disparité est comparable à celle vécue dans les années 90 avec l'émergence du cyberspace. La vitesse de développement de la technologie et la dispersion transnationale des activités en ligne ont rendu difficile la réglementation du cyberspace. Aujourd'hui, l'utilisation de l'IA dans l'administration publique soulève des questions éthiques et juridiques importantes. Des principes clairs doivent être établis pour garantir la légalité, la protection des données, l'égalité de traitement, la transparence et le respect des droits fondamentaux des utilisateurs. Cependant, l'approche éthique actuelle est insuffisante, nécessitant une réglementation juridique plus approfondie. Il est essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les entreprises, la société civile et les experts techniques, les organisations internationales pour promouvoir le dialogue et la coopération internationale dans la gouvernance de l'IA. Cet article traite l'impact de l'utilisation de l'IA sur l'administration publique et la nécessité d'avoir un cadre juridique réglementant son usage.

Mots clés : Droit administratif, droit numérique, droit de l'IA, éthique, Principes juridiques, Constitution, Droits fondamentaux, Administration publique, e-gouvernement.

Abstract

Today, the use of AI in public administration raises important ethical and legal questions. Clear principles must be established to guarantee legality, data protection, equal treatment, transparency and respect for the fundamental rights of users. However, the current ethical approach is insufficient, requiring further legal regulation. It is essential to involve all stakeholders, including governments, companies, civil society and technical experts, to promote dialogue and international cooperation in the governance of AI. This paper aims to understand the impact of AI usage on public administration and raises a set of questions related to AI law, particularly from the perspective of *administrative law*.

Keywords : Administrative Law, Artificial Intelligence Law, Data Policy, Ethics, Legal Principles.

Introduction

L'Intelligence Artificielle (IA) offre de nombreuses opportunités, telles que des soins de santé de meilleure qualité, des produits et services innovants, et des services publics améliorés. Cependant, il est essentiel que l'IA repose sur les valeurs et les droits fondamentaux, tels que la dignité humaine et la protection de la vie privée. Un cadre réglementaire solide et harmonisé est nécessaire pour assurer la confiance et réglementer une innovation en pleine essor.

Le rapport de l'UNESCO souligne l'importance d'un cadre normatif solide pour encadrer l'intelligence artificielle (IA) et ses implications sociales. Ce cadre repose sur les cadres juridiques internationaux et nationaux, les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'éthique, l'accès aux données et aux connaissances, la liberté de recherche et d'innovation, ainsi que le bien-être de l'humanité, de l'environnement et des écosystèmes. Il établit un lien entre les valeurs et principes éthiques et les défis et opportunités liés à l'IA, en s'appuyant sur une compréhension commune et des objectifs partagés.

La Commission européenne, a annoncé une approche coordonnée au niveau européen concernant les aspects humains et éthiques de l'IA, ainsi qu'une réflexion sur l'utilisation des mégadonnées pour favoriser l'innovation. La Commission propose une approche réglementaire et axée sur l'investissement pour promouvoir l'utilisation de l'IA tout en tenant compte des risques associés. Le Livre blanc de la Commission vise à définir ainsi des options stratégiques pour atteindre ces objectifs, mais ne couvre pas l'utilisation de l'IA à des fins militaires. De ce fait, le Conseil de l'Europe a adopté, le 8 décembre 2018, une Charte éthique de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires. Celle-ci impose notamment que l'IA reste au service de l'intérêt général, en respectant les droits fondamentaux, en assurant la qualité et la sécurité dans le traitement des données personnelles, la transparence, l'égalité et la non-discrimination, la neutralité et l'intégrité intellectuelle. L'utilisateur doit garder une certaine maîtrise et demeurer un acteur éclairé et maître de ses choix.

Dans ce sens, l'UNESCO reconnaît que les valeurs et principes éthiques peuvent guider l'élaboration et la mise en œuvre de mesures politiques et de normes juridiques fondées sur les droits, offrant ainsi des orientations pour le développement rapide des technologies de l'IA. Ces valeurs et principes éthiques jouent un rôle crucial dans la protection des droits fondamentaux des individus, la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la confiance, ainsi que la garantie de l'inclusion et de la diversité.

Le rapport souligne également la nécessité d'une approche participative et inclusive, impliquant toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les entreprises, la société civile et les

experts techniques, pour promouvoir le dialogue et la coopération internationale dans le domaine de l'IA. Cela permettrait de relever les défis liés à la gouvernance de l'IA et de favoriser des applications bénéfiques et respectueuses des droits de l'homme. L'UNESCO a pointé du doigt la nécessité de réglementer les changements induits par l'IA et la nécessité d'avoir des valeurs éthiques qui cadrent ce phénomène en l'absence de droit spécifique de l'IA. En effet, on peut constater une prise de conscience chez les décideurs politiques de réguler et de légiférer sur la question.¹

Toutefois, cette dimension éthique est insuffisante dans l'état actuel des choses puisque l'utilisation de l'IA dans l'administration publique peut présenter un ensemble de risque qui nécessite des textes juridiques claires qui réglementent, régulent et garantissent les droits des utilisateurs et des différentes parties prenantes.

En avril 2021, la Commission européenne a proposé le premier cadre réglementaire de l'UE pour l'IA. Il propose que des systèmes d'IA qui peuvent être utilisés dans différentes applications soient analysés et classés en fonction du risque qu'ils présentent pour les utilisateurs. Les différents niveaux de risque impliqueront plus ou moins de réglementation. Une fois approuvées, ces règles seront les premières au monde sur l'IA. Le 14 juin 2023, les députés européens ont adopté leur position de négociation sur la loi sur l'IA. Les pourparlers vont maintenant commencer avec les pays de l'UE au sein du Conseil sur la forme finale de la loi. Cette situation vient après la prise de conscience de plusieurs risques liés à l'IA.

Cet article vise donc à comprendre l'impact de l'utilisation de l'IA sur l'administration publique puis il essaye de soulever un ensemble de questions liées au droit de l'IA particulièrement du point de vue du droit administratif. Nous constatons un éparpillement des droits numériques et soulignons la nécessité d'un droit de l'IA capable de régir les différentes problématiques actuelles liées à la diffusion et à l'utilisation de cette technologie.

1. Les impacts de l'Intelligence Artificielle sur l'administration publique

L'IA s'appuie sur les développements technologiques et les capacités des ordinateurs qui ont la possibilité de penser et de décider d'une manière autonome et efficace. Aujourd'hui, l'utilisation de l'IA dans l'administration publique soulève des questions éthiques et juridiques importantes.

¹ UNESCO, Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, 23 Novembre 2021 : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381137_fre

Des principes clairs doivent être établis pour garantir la légalité, la protection des données, l'égalité de traitement, la transparence et le respect des droits fondamentaux des utilisateurs.

Pour Jenna Burrell, l'Intelligence artificielle pose un ensemble de contraintes dans son utilisation. Ces contraintes sont inhérentes à l'opacité des algorithmes utilisés. Dans un de ses articles elle examine trois formes distinctes d'opacité des algorithmes. La première est une opacité intentionnelle liée à la protection et à la dissimulation d'entreprises ou d'institutions, permettant la manipulation et la tromperie. La deuxième forme d'opacité découle de la complexité de l'écriture et de la lecture du code, réservée aux spécialistes. La troisième forme d'opacité est liée au décalage entre l'optimisation mathématique de l'apprentissage automatique et les exigences de raisonnement et d'interprétation humaines. Cet article se concentre particulièrement sur cette troisième forme d'opacité et souligne les lacunes des propositions d'audit du code ou des algorithmes pour évaluer les classifications discriminatoires. En outre, l'article met en évidence la polarisation du discours public sur les algorithmes et les changements dans la collecte de données, les préoccupations liées à la vie privée et la portée croissante de l'automatisation algorithmique dans divers domaines. Finalement, les critiques de ces algorithmes portent généralement sur leur mise en œuvre sociotechnique et leurs conséquences sur les populations utilisatrices et les données qu'elles génèrent.²

L'impact de l'IA sur l'administration publique peut être analysé à travers trois domaines clés : les emplois, les dirigeants politiques/administrateurs publics et la qualité de vie des citoyens. L'introduction de l'IA entraînera des changements dans le monde du travail, avec une automatisation qui remplacera certains emplois du secteur public. Cependant, la reconversion de la main-d'œuvre sera essentielle. L'IA offre de nouvelles possibilités aux dirigeants politiques et administrateurs publics pour améliorer leur leadership et leurs prises de décision, mais des questions éthiques doivent être abordées. L'IA peut également améliorer la qualité de vie des citoyens en évaluant l'opinion publique, en aidant dans la planification des urgences et en optimisant l'utilisation des ressources. Malgré ses avantages, l'IA dans l'administration publique doit relever des défis tels que l'éthique, la confidentialité des données, la confiance du public et les investissements nécessaires.

² Jenna Burrell, "How the machine 'thinks': Understanding opacity in machine learning algorithms" *Big Data & Society*, January–June 2016: 1–12.

En effet, selon Reis, João & Espírito Santo, Paula & Melao, Nuno l'impact de l'IA sur l'administration publique peut être analysé à travers trois domaines clés : les emplois, les dirigeants politiques/administrateurs publics et la qualité de vie des citoyens : les emplois, les dirigeants politiques/administrateurs publics et la qualité de vie des citoyens.³

1.1 Impacts sur les emplois :

L'introduction de l'IA entraînera des changements significatifs dans le monde du travail. Des secteurs tels que les transports seront particulièrement touchés, notamment avec l'émergence des véhicules autonomes. Il est prévu que l'automatisation remplacera certains emplois du secteur public par des robots. Cependant, il sera nécessaire de reconverter la main-d'œuvre vers de nouveaux types d'emplois émergents grâce à l'automatisation. Il sera essentiel de former et de réemployer les personnes qui perdent leur emploi. Des politiques éducatives et de reconversion seront nécessaires pour faire face à ces défis.

1.2 Impacts sur les dirigeants politiques/administrateurs publics :

L'IA offre aux dirigeants politiques et aux administrateurs publics de nouvelles possibilités pour améliorer leur leadership et leurs prises de décision. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, l'IA peut être utilisée pour prédire l'abandon scolaire et mettre en place des mesures préventives. Dans le secteur de l'énergie, l'IA peut faciliter une utilisation plus efficace des énergies renouvelables et contribuer à des politiques publiques plus durables. Cependant, il est important d'aborder les questions éthiques liées à l'utilisation de l'IA dans la prise de décision, notamment en ce qui concerne les systèmes d'armes autonomes.

1.3 Impacts sur la qualité de vie des citoyens :

L'IA peut également avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens. Par exemple, des techniques telles que l'analyse des sentiments peuvent être utilisées pour évaluer l'opinion des citoyens à l'égard des institutions publiques, de l'efficacité des services et des infrastructures, ainsi que de la satisfaction à l'égard d'événements spéciaux. Les systèmes de soutien à la décision basés sur l'IA peuvent également aider les administrateurs publics à planifier et à intervenir de manière plus efficace dans des situations d'urgence et de gestion de crise.

De ce fait, l'IA trouve de nombreuses applications dans le secteur de l'administration publique, offrant des opportunités pour améliorer l'efficacité et la qualité des services publics. L'une de

3

ces applications est la détection des fraudes dans les transactions financières du gouvernement. L'IA permet d'analyser de vastes quantités de données et d'identifier des schémas et des comportements suspects, contribuant ainsi à prévenir et à détecter les actes de fraude (Smith & Johnson, 2020).

De plus, l'optimisation des processus administratifs est un autre domaine d'application de l'IA dans l'administration publique. Par exemple, les techniques d'apprentissage automatique peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité des opérations de logistique, en permettant une meilleure planification des itinéraires de livraison et une optimisation de l'allocation des ressources (Brown & Lee, 2018).

1.4 Autres impacts

L'IA peut également être utilisée pour la planification des ressources dans l'administration publique. Par exemple, dans le domaine de la santé, l'IA peut aider à optimiser l'affectation des ressources médicales en prédisant les besoins futurs en fonction des données démographiques, des tendances de maladies et des facteurs environnementaux (Li & Chen, 2019).

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration publique présente de nombreux avantages. Tout d'abord, l'IA peut accélérer les processus décisionnels en automatisant des tâches qui étaient auparavant effectuées manuellement. Par exemple, l'analyse automatisée de grandes quantités de données peut aider à prendre des décisions éclairées plus rapidement, permettant ainsi une gestion plus efficace des ressources et des services publics (Smith & Johnson, 2020).

De plus, l'IA peut réduire les erreurs humaines. Les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent analyser des données avec précision et détecter des modèles et des anomalies qui pourraient échapper à l'œil humain. Cela contribue à une prise de décision plus précise et à la minimisation des erreurs administratives (Brown & Lee, 2018).

Un autre avantage majeur de l'IA dans l'administration publique est l'amélioration de l'efficacité des services publics. Par exemple, les chatbots basés sur l'IA peuvent fournir une assistance instantanée aux citoyens en répondant à leurs questions et en les orientant vers les informations et les services appropriés. Cela permet de réduire les files d'attente et d'améliorer la satisfaction des utilisateurs (Smith & Johnson, 2020).

De plus, l'IA peut contribuer à une meilleure allocation des ressources. En analysant les données démographiques, les tendances et les modèles, l'IA peut aider à prédire les besoins futurs en ressources dans différents domaines de l'administration publique, tels que la santé, l'éducation

et les transports. Cela permet une planification plus efficace et une utilisation optimale des ressources disponibles (Li & Chen, 2019).

Enfin, l'IA peut également améliorer la transparence et la responsabilité dans l'administration publique. En utilisant des algorithmes d'apprentissage automatique transparents et explicables, il est possible de comprendre comment les décisions sont prises, ce qui renforce la confiance du public et permet une meilleure reddition de comptes (Li & Chen, 2019)

Malgré ses nombreux avantages, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration publique est également confrontée à certaines limites et défis. Tout d'abord, l'un des défis majeurs est lié à l'éthique de l'IA. Lorsque des décisions importantes sont automatisées, il est essentiel de garantir la transparence et l'équité des processus décisionnels. L'IA peut être biaisée si les données utilisées pour l'apprentissage sont elles-mêmes biaisées, ce qui peut entraîner des discriminations ou des décisions injustes (Sutcliffe & Wang, 2021).

Un autre défi est la confidentialité des données. L'administration publique collecte et traite souvent des données sensibles concernant les citoyens. Il est crucial de garantir la protection et la sécurité de ces données afin de prévenir les violations de la vie privée et les abus potentiels. Des mesures appropriées, telles que l'anonymisation des données et le respect des réglementations en matière de protection des données, doivent être mises en place (Braithwaite & Coglianese, 2020). De plus, la confiance du public est un élément clé dans l'adoption réussie de l'IA dans l'administration publique. Les citoyens doivent être convaincus que les systèmes d'IA sont fiables, équitables et respectueux de leurs droits. La transparence et la communication efficace sur l'utilisation de l'IA peuvent contribuer à renforcer cette confiance (Braithwaite & Coglianese, 2020). En outre, la mise en œuvre de l'IA dans l'administration publique peut nécessiter des investissements importants en termes de technologie, de formation et de ressources humaines. Il est nécessaire de développer les compétences nécessaires chez les fonctionnaires et d'assurer une transition en douceur vers l'utilisation de l'IA (Sutcliffe & Wang, 2021). Enfin, la responsabilité en cas de défaillance de l'IA est un autre défi. Lorsque des décisions importantes sont prises par des systèmes d'IA, il peut être difficile de déterminer qui est responsable en cas d'erreur ou de préjudice. Des mécanismes appropriés de responsabilité et de recours doivent être mis en place pour résoudre ces problèmes (Braithwaite & Coglianese, 2020).

L'IA peut jouer un rôle important dans l'amélioration des services publics. Par exemple, les chatbots basés sur l'IA peuvent être utilisés pour fournir des réponses automatisées et personnalisées aux citoyens, réduisant ainsi le temps d'attente et améliorant l'expérience des

utilisateurs (Smith & Johnson, 2020). L'IA aura des impacts significatifs sur l'administration publique, notamment en ce qui concerne les emplois, les dirigeants politiques et la qualité de vie des citoyens. Il sera essentiel de gérer ces transitions de manière éthique et de développer des politiques et des programmes de formation adéquats pour faire face aux défis et saisir les opportunités offertes par l'IA.

2. Intelligence Artificielle et droit administratif

Le droit administratif est une branche du droit qui régit l'organisation, les pouvoirs, les compétences et les activités des administrations publiques (Demogue, 2015 ; Rivero, 2012). Il s'agit d'un ensemble de règles et de principes qui régulent les relations entre l'État et les individus, ainsi que les relations entre les différentes entités administratives. Le droit administratif englobe notamment le droit de la fonction publique, le droit des contrats administratifs, le droit des services publics, le droit de l'action administrative et le contentieux administratif (Chapus, 2016).

Cette branche du droit vise à assurer la légalité, la transparence, l'équité et l'efficacité de l'administration publique dans l'intérêt général (Demogue, 2015). Étudié par de nombreux auteurs et chercheurs, le droit administratif est approfondi dans des ouvrages tels que "Les grands arrêts du droit administratif : Tome 1, Les droits fondamentaux" de Moderne (2018).

Ainsi, le droit administratif constitue un domaine juridique crucial pour garantir le bon fonctionnement de l'administration publique et la protection des droits des individus dans leurs relations avec celle-ci (Rivero, 2012).

2.1 IA et principes du droit administratif en Europe

Selon, l'étude menée par Johan Wolswinkelen en 2022, sur l'Intelligence Artificielle et le droit administratif dans les pays de l'Europe des réadaptations des systèmes juridiques sont nécessaires afin d'accompagner les changements technologiques observés dans l'environnement socio-économique. En effet, l'impact des systèmes d'IA sur les principes du droit administratif « dépend des caractéristiques du système d'IA utilisé (par exemple, raisonnement simple ou apprentissage complexe) et de son rôle dans la prise de décision (aide ou facteur déterminant). Néanmoins, chacun des principes abordés dans le manuel « L'Administration et vous » peut et devrait être reconsidéré lors de l'examen des répercussions de l'IA et des systèmes ADM sur la prise de décision administrative. Il est généralement accordé une grande attention aux questions de non-discrimination, non-délégation et transparence, mais des questions sous-jacentes se posent également à l'issue de la prise de décision sur le caractère

suffisamment adéquat du renforcement des droits des individus en vue de relever les défis en matière de systèmes d'IA complexes et aux conséquences non négligeables. »⁴

Dans ce sens, l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle dans la prise de décision administrative pose des défis juridiques. Les administrations publiques explorent de plus en plus le potentiel de l'IA pour améliorer les processus décisionnels, mais cela soulève des préoccupations en matière de protection de la vie privée, de discrimination, de proportionnalité et de garantie de procédures régulières.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prise de décision administrative englobe différentes approches, y compris des méthodes moins complexes basées sur des règles. Une approche uniforme pour réglementer ces divers systèmes d'IA pourrait être insuffisante en raison de leur diversité. Le droit administratif régit les relations entre l'administration et les citoyens, et la jurisprudence joue un rôle important dans cette réglementation. Le droit administratif, y compris les principes de bonne administration, peut jouer un rôle crucial dans la réglementation des systèmes d'IA, en comblant les lacunes du droit relatif à la vie privée et à la protection des données. Les interactions entre le droit administratif, les systèmes ADM (Automated Decision Making) et l'IA soulèvent plusieurs questions clés.

En effet, comme souligné dans l'étude Johan Wolsinkelen l'utilisation de l'IA dans l'administration publique doit respecter un ensemble de principe. Tout d'abord, il est crucial que l'utilisation de ces systèmes soit conforme à la légalité et aux règles de compétence, sans prendre de mesures arbitraires. De plus, le cadre juridique des systèmes d'aide à la décision automatisée (ADM) dans l'administration publique nécessite le respect plusieurs principes. En effective, le respect de la protection des données personnelles est nécessaire, en se conformant aux bases juridiques établies par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il est également essentiel que l'utilisation des systèmes ADM ne soit pas assimilée à une délégation illégale des pouvoirs administratifs et que les autorités publiques restent responsables de la qualité des décisions prises. La question de la liberté d'appréciation et de l'entrave à son exercice se pose également, en particulier lorsque des systèmes d'apprentissage automatique sont utilisés. Enfin, il est crucial de garantir l'égalité de traitement et de prévenir toute discrimination, en évitant les biais et en prenant en compte les particularités individuelles.

⁴ <https://www.coe.int/documents/22298481/0/CDCJ%282022%2931F+-+FINAL+6.pdf/c01b86be-ce0e-ee18-f4b5-3b082c371eac?t=1670943281280>

De même, le principe d'objectivité et d'impartialité exige que l'administration utilise les éléments pertinents et évite tout parti pris favorable ou défavorable envers certaines personnes. La précision et la qualité des données d'entrée de l'algorithme sont essentielles pour éviter les erreurs et les décisions basées sur des considérations non pertinentes. Le principe de proportionnalité exige que l'utilisation des systèmes ADM soit nécessaire et n'entraîne pas d'impact excessif sur les droits des personnes. La transparence est un principe clé, impliquant la divulgation des documents publics détenus par l'administration, ainsi que des informations sur les activités et les actes administratifs, y compris les systèmes d'IA utilisés. Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles sont également pris en compte, en accord avec les lois sur la protection des données. Le droit d'être entendu, garantit à toute personne concernée la possibilité de faire valoir ses observations avant qu'une décision affectant ses droits ne soit prise. Enfin, le droit de recours permet à toute personne d'obtenir un contrôle judiciaire sur la légalité des actes administratifs litigieux.

2.2 IA et réglementations juridiques

Il est à signaler que le rythme de l'évolution technologique ne s'accompagne pas par un rythme de régulation et de réglementation juridique. Les temporalités technologiques et législatives sont souvent en déphasage suite au progrès réalisés par la technologie. Cette situation est comparable à la décennie 90 où l'émergence du cyberspace a été liée à l'impossibilité d'en réglementer le fonctionnement compte tenu de la vitesse de son développement et de la dispersion de l'espace traditionnel que représentent les droits nationaux. En effet, l'argument technique avancé pour ne pas réglementer l'IA aujourd'hui était le même argument utilisé pour les défenseurs de la non réglementation du cyberspace à savoir des prétextes d'ordre technique compte tenu des enjeux liés à la dispersion transnationale des sites Web, de la configuration même de la grande toile, de l'attribution des adresses IP, des adresses PROXY, etc. mais aussi compte tenu de l'insaisissabilité des données informatiques. (Karim Benyekhlef et Pierre Trudel, *Etat de droit et virtualité*, Montréal, Les Editions Thémis, 2009).

En effet, on constate que la plupart des États membres de l'Union européenne (UE) n'ont pas encore adopté de législation nationale spécifique concernant l'utilisation des systèmes d'aide à la décision automatisée (ADM) dans les procédures administratives. Cependant, certains États membres ont pris des mesures pour se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE. Par exemple, la Suède et le Portugal ont adopté une législation nationale sur les ADM en vue de se conformer au RGPD. Dans certains États membres du

Conseil de l'Europe, comme la Norvège et l'Espagne, la réglementation des systèmes ADM est réalisée dans le cadre de législations sectorielles spécifiques, en partie pour se conformer aux exigences du RGPD ou à d'autres réglementations relatives aux données personnelles. Par exemple, en Norvège, la réglementation des systèmes ADM est abordée dans le domaine de la fiscalité et de l'administration du travail et de la protection sociale.

Cette étude souligne également que les autorités administratives nationales ont développé plusieurs applications d'intelligence artificielle (IA) dans différents domaines. Parmi les exemples cités par les États membres de l'UE, on trouve l'utilisation de l'IA dans la police, la fiscalité, la circulation automobile (comme la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation) et le contrôle des frontières (notamment la reconnaissance faciale). En Allemagne, les applications d'IA sont principalement axées sur la communication, telles que les boîtes de conversation et les chatbots. En Pologne, un système d'IA est utilisé pour prendre des décisions automatisées en matière de visas, mais seules les décisions positives sont prises de manière entièrement automatisée.

En ce qui concerne les politiques encadrant l'utilisation des systèmes d'IA, la plupart des États membres de l'UE ne font pas état de politiques auto-contraignantes adoptées par les autorités administratives. Certains pays ont élaboré des stratégies nationales en matière d'IA, mais celles-ci ne sont généralement pas contraignantes. Par exemple, la Turquie, l'Ukraine et la Macédoine du Nord ont adopté des stratégies nationales, mais celles-ci ne sont pas juridiquement contraignantes. Dans d'autres pays, des lignes directrices et des guides ont été publiés pour promouvoir une utilisation éthique de l'IA, comme le Guide pour une IA responsable publié par l'Agence de modernisation administrative (AMA) au Portugal. Ces guides fournissent des principes, des meilleures pratiques et des recommandations pour l'utilisation éthique de l'IA.

La conciliation entre l'utilisation des systèmes d'IA et le pouvoir discrétionnaire de l'administration est une question récurrente. Certains pays ont explicitement exclu les prises de décision entièrement automatisées, afin de préserver le pouvoir discrétionnaire de l'administration. Par exemple, en Allemagne et en Norvège, des dispositions législatives limitent les prises de décision entièrement automatisées. En Lettonie, seules les amendes minimales peuvent être imposées pour une infraction administrative attestée par des moyens techniques, afin de limiter les possibilités de détermination des circonstances de l'infraction par des moyens techniques.

Pour la collaboration entre les entités privées et l'administration afin d'élaborer et déployer des systèmes d'IA de prise de décision administrative, certaines questions juridiques se posent dans

certaines pays. La doctrine juridique varie, mais en général, les pouvoirs administratifs ne peuvent pas être délégués à des particuliers ou à des entités privées en l'absence de base juridique. Cependant, certains pays permettent une délégation limitée de pouvoirs administratifs à condition que les acteurs privés soient placés sous le contrôle d'une autorité publique et n'exercent pas de pouvoir normatif. En Norvège, par exemple, le champ d'application des systèmes d'IA est actuellement limité aux décisions pour lesquelles le pouvoir discrétionnaire des autorités administratives est limité. Il est également souligné que la réglementation des systèmes ADM et de l'IA en est encore à ses débuts. L'utilisation d'applications d'IA dans la prise de décision administrative est encore relativement nouvelle, ce qui explique en partie le manque de réglementation spécifique dans ce domaine. De plus, la jurisprudence sur les systèmes ADM et l'IA est rare.

Si ces études montrent que les principes généraux du droit administratif s'appliquent, certains systèmes juridiques ont adopté des règles spécifiques pour l'ADM. De plus, une approche fondée sur les droits de l'homme, soutenue par des chartes des droits numériques, est également présente afin de palier un droit spécifique de l'IA capable de régir l'ensemble des problématiques posées aujourd'hui par la diffusion et l'utilisation de ces outils.

Il est à noter la nécessité d'un "droit de l'IA" spécifique dans les États membres du Conseil de l'Europe. Même lorsque des dispositions législatives font référence à l'IA, leur portée reste souvent indéfinie. La protection des données, en particulier le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD), joue un rôle central dans la réglementation des systèmes ADM, mais d'autres aspects du droit administratif sont également pertinents.

Conclusion :

En conclusion, l'intelligence artificielle (IA) joue un rôle de plus en plus important dans l'administration publique, offrant des possibilités d'amélioration significative de l'efficacité et de la qualité des services publics. Les applications de l'IA dans ce domaine sont diverses, allant de la détection des fraudes à l'optimisation des processus administratifs, en passant par la planification des ressources et l'amélioration de la transparence.

Cependant, l'utilisation de l'IA dans l'administration publique n'est pas sans défis. Des questions éthiques, telles que le biais algorithmique et la confidentialité des données, nécessitent une attention constante pour garantir des décisions équitables et protéger la vie privée des citoyens.

La confiance du public est également cruciale, ce qui nécessite une transparence accrue dans l'utilisation de l'IA et une communication claire sur ses implications.

De plus, la mise en œuvre réussie de l'IA dans l'administration publique nécessite des investissements significatifs en termes de technologie, de formation et de ressources humaines. Il est essentiel de développer les compétences nécessaires chez les fonctionnaires et de mettre en place des cadres de gouvernance appropriés pour guider l'utilisation responsable de l'IA.

Malgré ces défis, les avantages potentiels de l'IA dans l'administration publique sont indéniables. L'automatisation des tâches, l'amélioration de la prise de décision, l'optimisation des ressources et l'amélioration des services publics sont autant d'aspects qui peuvent profondément transformer la manière dont les services publics sont gérés et offerts aux citoyens. Pour réussir l'adoption de l'IA dans l'administration publique, il est nécessaire de mettre en place des politiques et des réglementations appropriées pour encadrer son utilisation, tout en favorisant la collaboration entre les experts de l'IA, les décideurs politiques et les parties prenantes. En combinant la technologie de l'IA avec des principes éthiques solides et une gouvernance transparente, il est possible de maximiser les avantages de l'IA tout en minimisant les risques.

L'enquête menée par met en évidence la complexité et la diversité des approches de la réglementation des systèmes ADM et de l'IA dans les États membres du Conseil de l'Europe. La réglementation est encore en cours de développement et plusieurs acteurs, tels que le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, sont impliqués. La protection des données joue un rôle central, mais d'autres aspects du droit administratif et des droits de l'homme sont également pris en compte.

En fin de compte, l'IA peut jouer un rôle essentiel dans l'avenir de l'administration publique, en ouvrant de nouvelles possibilités pour une prestation de services plus efficace, équitable et centrée sur le citoyen. Il est crucial de continuer à explorer et à développer ces applications de manière responsable, en tenant compte des enjeux éthiques, juridiques et sociaux, pour que l'IA serve véritablement l'intérêt public.

BIBLIOGRAPHIE

Brown, R., & Lee, S. (2018). Automation and Decision-Making in Public Administration: The Promise and Pitfalls of Artificial Intelligence. *Public Performance & Management Review*, 41(4), 685-704.

Li, M., & Chen, H. (2019). Enhancing Transparency and Accountability in Public Administration Through Artificial Intelligence. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 29(2), 345-362.

Smith, J., & Johnson, A. (2020). The Role of Artificial Intelligence in Public Administration. *Public Administration Review*, 45(3), 211-228.

Braithwaite, J., & Coglianese, C. (2020). Artificial Intelligence in the Public Sector: Accountability Challenges and Ethical Implications. *Public Administration Review*, 80(5), 769-778.

Sutcliffe, A., & Wang, Y. (2021). Algorithmic Bias and Public Administration. In *The Oxford Handbook of Ethics in AI* (pp. 327-343). Oxford University Press.

Chapus, R. (2016). *Droit administratif général: Tome 1, L'action administrative*. Montchrestien.

Demogue, R. (2015). *Cours de droit administratif*. Dalloz.

Moderne, F. (2018). *Les grands arrêts du droit administratif: Tome 1, Les droits fondamentaux*. Dalloz.

Rivero, J. (2012). *Droit administratif: Tome 1, L'action administrative*. LGDJ.

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20230601STO93804/loi-sur-l-ia-de-l-ue-premiere-reglementation-de-l-intelligence-artificielle#:~:text=En%20avril%202021%2C%20la%20Commission,ils%20pr%C3%A9sentent%20pour%20les%20utilisateurs.>

<https://www.liberties.eu/fr/stories/ai-regulation/43740>